



Jeudi 16 mars 2017  
MONTPELLIER (Agropolis)

# PGRE DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE ET DE LA BERRE.

---

CHABAUD Jacques  
SMMAR

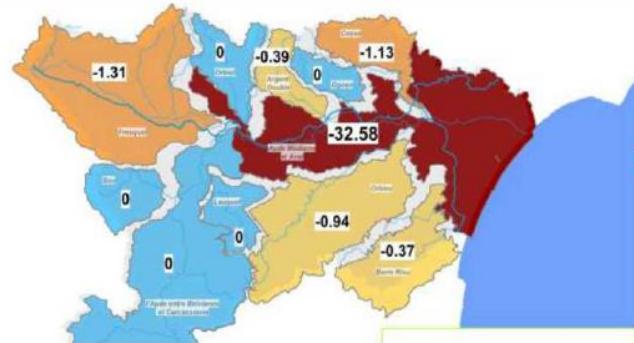
Jeudi 16 mars 2017 - Montpellier



**SAUVONS  
L'EAU!**

**2011-2013: Etude « volumes prélevables » réalisée en étroite concertation avec les usagers.**

1 -Constat : déficit net global de 37 Mm<sup>3</sup>



2- Objectif : le rééquilibrage



3- Enjeux : préservation des ressources, sécurisation et développement des usages

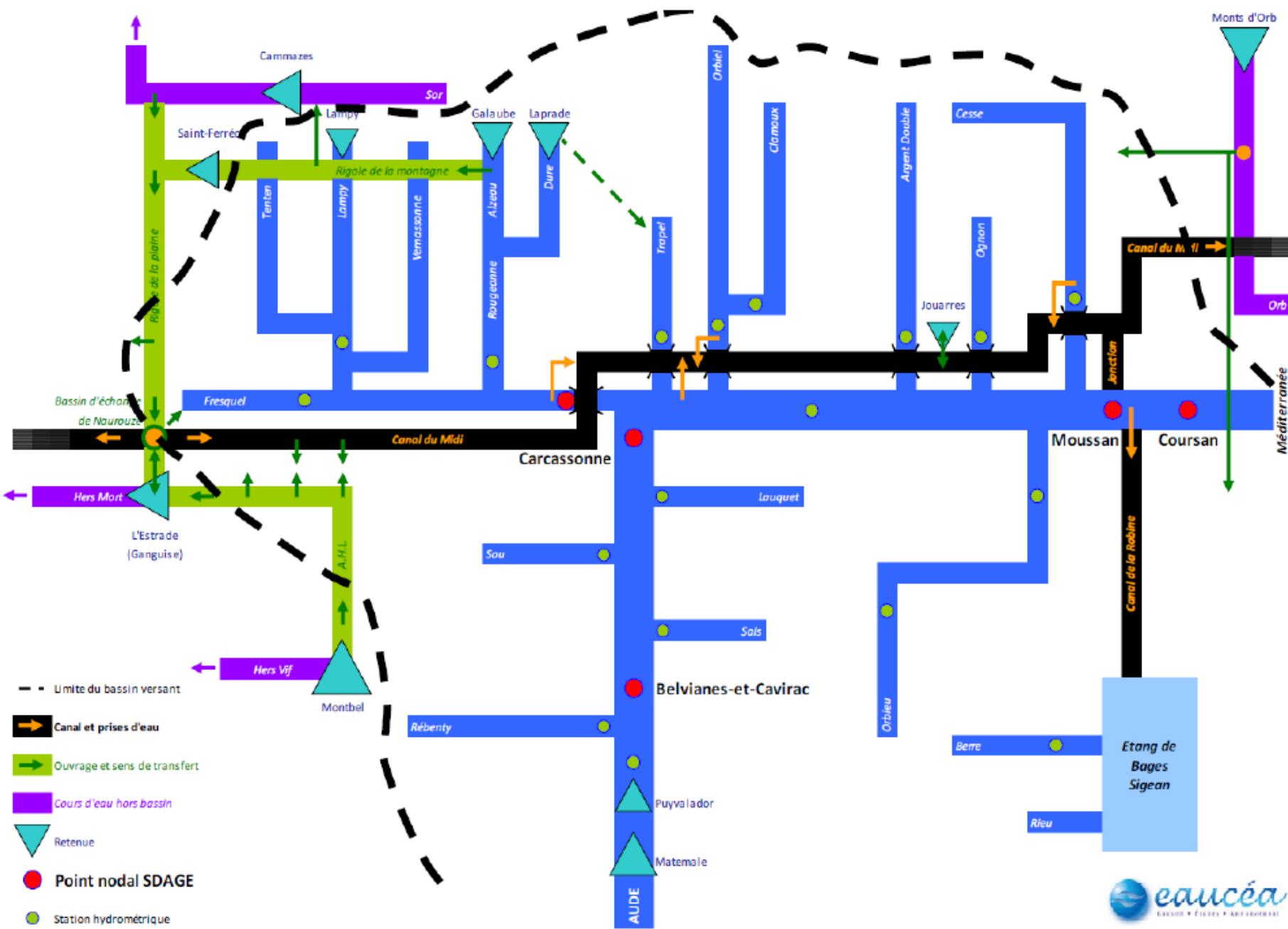
**LE PGRE: UN BEL OUTIL  
SANS NOTICE D'EMPLOI UNIVERSELLE!**



# Nécessité d'adapter l'outil aux conditions particulières du bassin de l'Aude et de la Berre.(6000 Km2)



## Maillage du bassin versant de l'Aude



# **UNE RÈGLE : Travailler au plus près des usagers.**

- 1 : Un atelier par sous bassin versant pour organiser la concertation.
- 2 : SAGE et Aude médiane pour faire la synthèse.
- 3 : Comité technique inter-SAGE pour piloter le PGRE.

Au total : une centaine de réunions en trois ans !



## **EN PREALABLE:**

Expliquer le plus simplement possible des termes très compliqués appliqués aux cours d'eau.

Introduire la notion de Débit de gestion.

Usages.

Résilience des Milieux.

← DB, DOE

## **PREMIERE ETAPE:**

Validation du principe d'une **gestion solidaire** de l'eau  
**à l'échelle du bassin versant.**

**ENJEU :** Préservation et développement du territoire grâce à un meilleur partage de l'eau entre les usagers.  
(2/3 du territoire en ZRE)



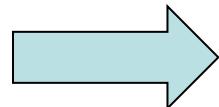
## DEUXIEME ETAPE

Avec de la **gestion économe**, on peut éviter des restrictions.

**Stratégie :** ➔

**L'organisation des préleveurs** : outil d'équité et de prévention.

**La compensation** exonère des restrictions.



Recensement de 87 actions portées pour 1/3 par des collectivités pour 2/3 par la profession agricole.



**Usage AEP: 5 à 10% des prélèvements.**

Département de l'Aude : Schéma départemental et Observatoire

- **Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable**  
=> Objectif : satisfaire les besoins de la population à l'horizon 2030  
=> Adoption du schéma, par le CD11, prévue en juin 2017
  - **Observatoire de l'eau** : suivi de l'état des ressources et des rendements AEP  
=> Pour 2017 : démarche de fiabilisation des données.
  - **Stratégie d'organisation des compétences eau et assainissement** :  
=> Transfert aux EPCI pour une gestion optimisée des ressources et pour une mise en œuvre des prescriptions du schéma



# Agriculture: 65 à 70% des prélèvements.

## Les principales actions de la Chambre d'agriculture

De nombreuses actions à l'échelle du BV Aude proposées dans le cadre de la convention de partenariat CA11/SMMAR/DDTM dont :



- Organisation des préleveurs agricoles individuels pour faire émerger des structures collectives
- Mise en place d'une association sur le territoire pour fédérer les irrigants individuels et collectifs
- Plan d'équipement en dispositif de mesure
- Participation active au schéma directeur d'eaux brutes

# Principale action de la SICA ouest audois

## Rôle de la SICA ouest audois :

- mandataire depuis 2001 des préleveurs agricoles du bassin versant du Fresquel,
- Organisation de la compensation des prélèvements agricoles.



## Action en cours de la SICA ouest audois :

- Extension du principe de gestion collective des prélèvements et de leur compensation aux jardiniers amateurs et aux collectivités (espaces verts, stade,...)

Objectif : la compensation de TOUS les prélèvements du BV Fresquel

# Les principales actions de l'Union ASA Aude médiane

Des actions fortes sur son périmètre centrées sur la rationalisation des prélèvements d'eau qui ont déjà permis d'éviter des restrictions d'eau en 2014 et 2015



Contrat de canaux sur les ASA  
représentant 95 % des prélèvements :

=> concernant les ASA de Marseillette, Canet, Luc et Olonzac  
=> comprenant : économies d'eau, substitution de prélèvement, axes de meilleure gestion, optimisation de la structuration

# Les principales actions de l'Union ASA Est audois

Des actions importantes, sur un secteur qui concentre 80 % du déficit, axées sur la gestion collective et les économies d'eau qui ont déjà permis de gagner 12 Mm<sup>3</sup> à l'étiage



## Contrat de canal de la Robine :

- => réfection de nombreuses prises d'eau fuyardes (action engagée)
- => mise sous pression de réseau gravitaire
- => généralisation de la gestion collective sur ce secteur

# Navigation: 15 à 20% des prélèvements.

## Les principales actions de VNF

Des actions essentielles à entreprendre ou formaliser pour contribuer au rééquilibrage

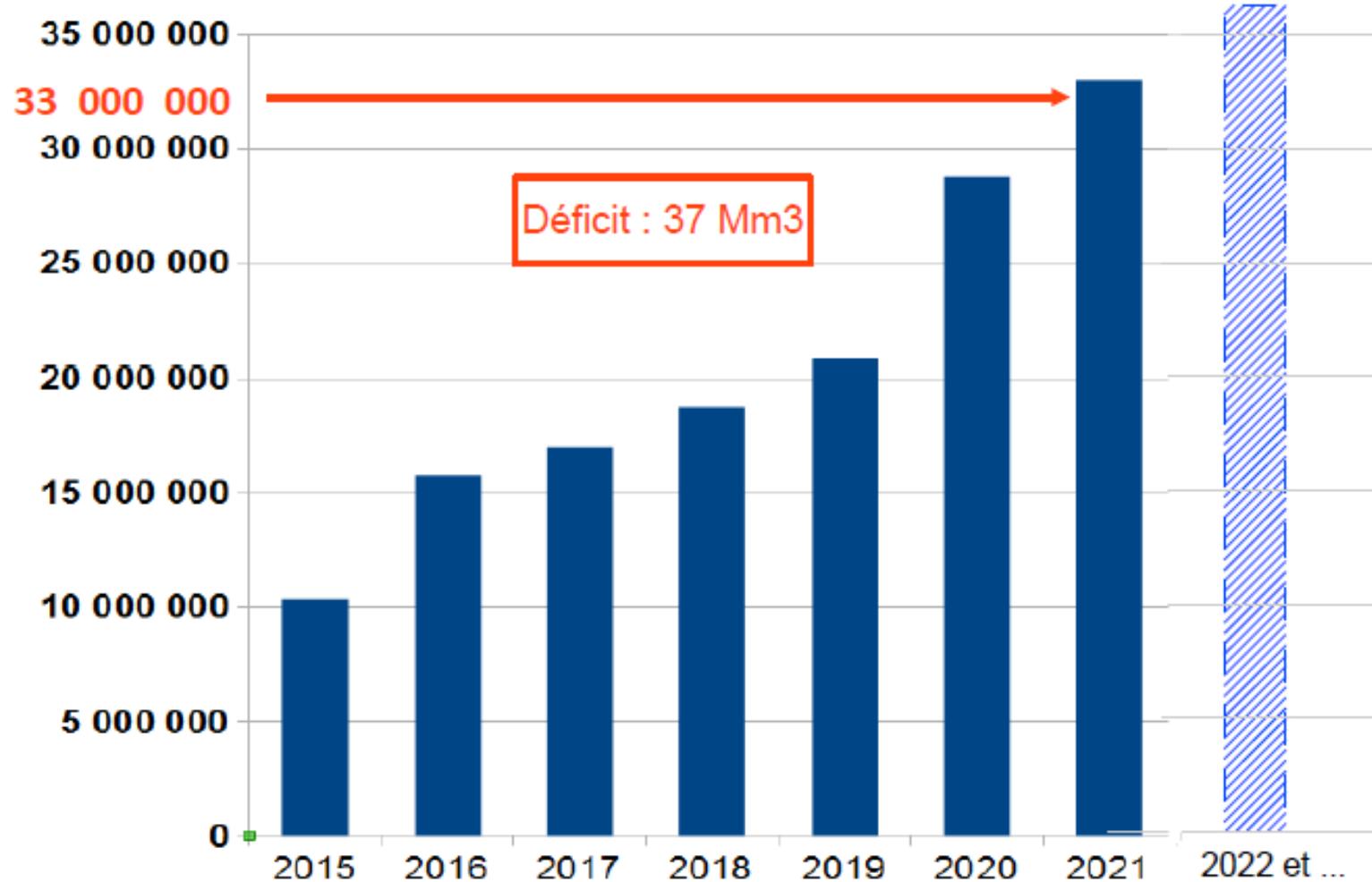


=> optimisation des ressources VNF en période d'étiage pour compenser les besoins de la navigation et clarifier les usages en lien avec la DDTM et la CA11,  
=> protocole d'échange d'eau avec BRL,  
=> étanchéification d'une partie des berges du canal de la Robine.

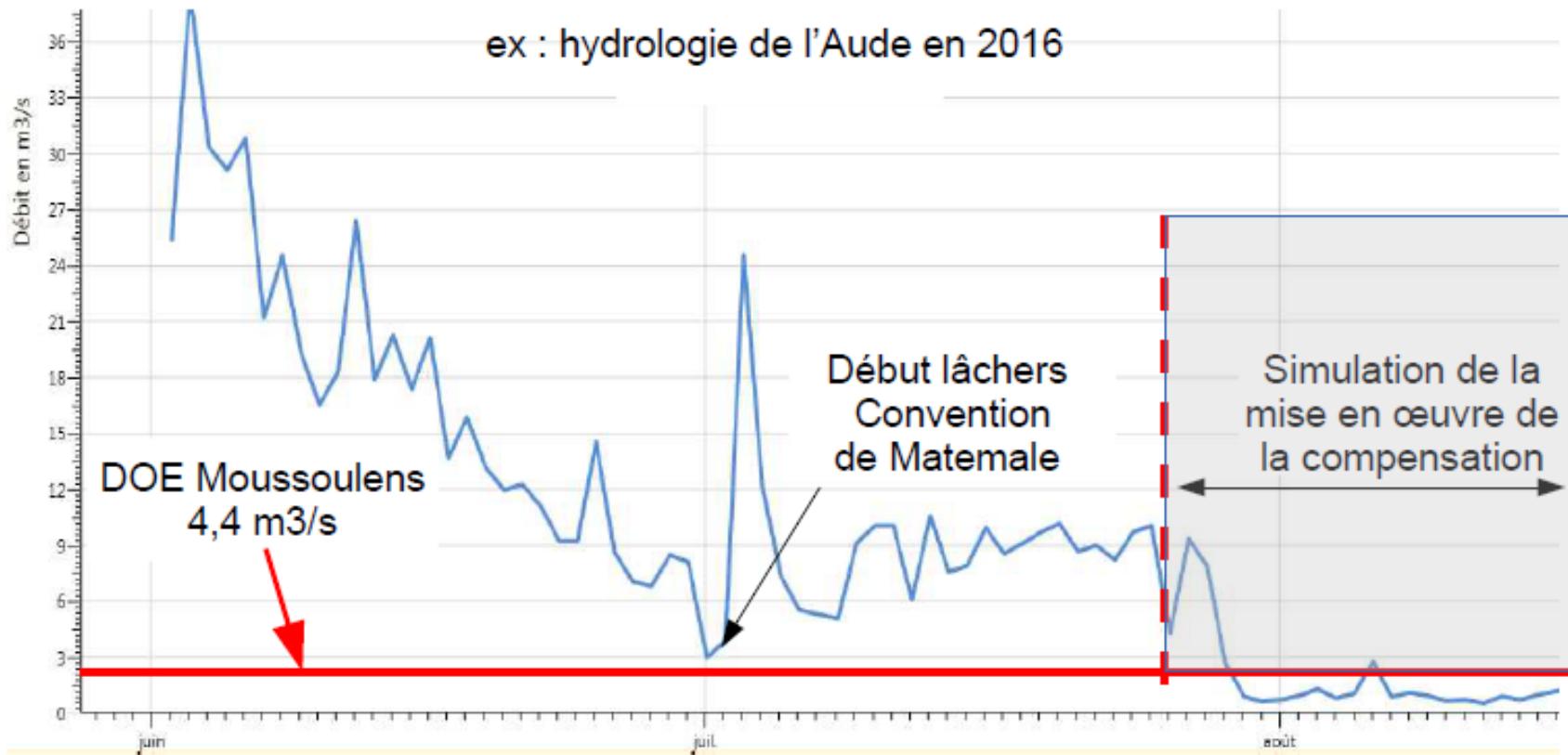


**Sous réserve d'une mise en œuvre de ces actions  
90% du déficit comblé en 2021.**

### Bilan prévisionnel des actions d'économie d'eau



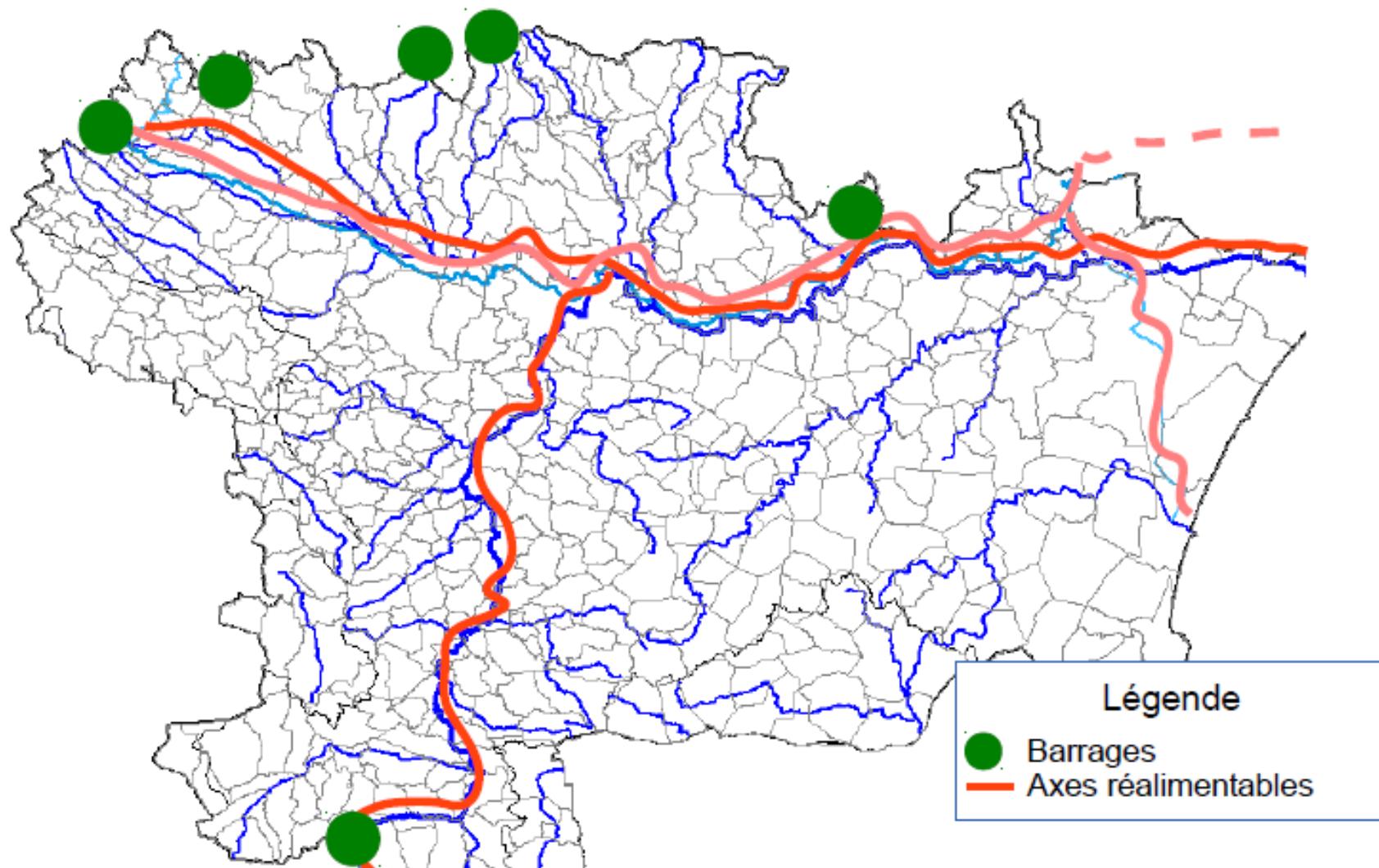
# Action complémentaire : la compensation des prélèvements actuels par des lâchers de barrages



## Principes de compensation

- Contribuer au respect du DOE de Moussoulens,
- Compensation solidaire de l'usage irrigation sur l'ensemble du bassin de l'Aude (axes réalimentables)
- Compensation de l'usage navigation

## La compensation des prélèvements actuels pour l'irrigation



Un gisement potentiel de 23 Mm<sup>3</sup> d'eau stockée non utilisée  
actuellement pour compenser les irrigations actuelles

## Action complémentaire : la compensation des prélèvements actuels par des lâchers de barrages

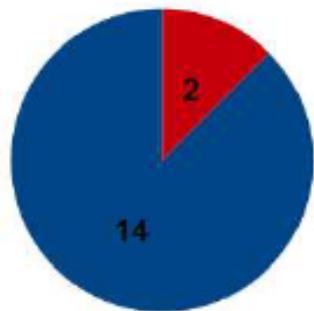
### **DEFINITION :**

La compensation d'un prélèvement effectué sur un cours d'eau consiste à **restituer de manière anticipée** dans ce cours d'eau, à **l'amont** du point de prélèvement un débit équivalent au débit prélevé augmenté des pertes en transit. Cette opération n'est possible qu'en **présence d'un barrage réservoir** positionné à l'amont du cours d'eau, que l'on qualifie dès lors de « **réalimentable** ».

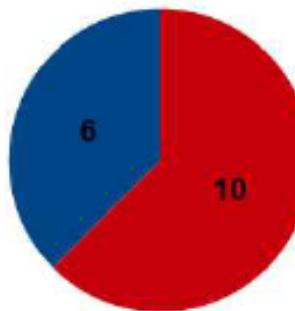
### **OBJECTIF : LA GARANTIE DES USAGES (MUTUELLE).**

## La compensation des prélèvements actuels pour l'irrigation

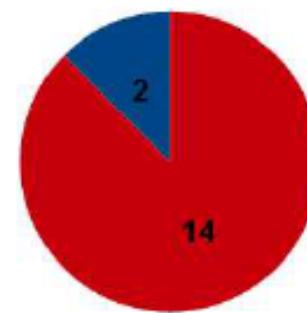
- Avec les 33 Mm<sup>3</sup> d'économies d'eau, mais **sans dispositif de compensation**, risque fort de maintien d'un déficit et donc d'une gestion par mesures de restriction des irrigations.



Juillet



Août



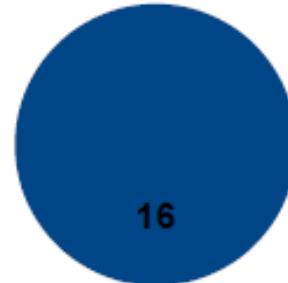
Septembre

Légende :

*nombre d'année avec un équilibre*

*nombre d'année avec un déficit*

- Avec les 2 leviers (actions d'économies d'eau + **dispositif de compensation**), garantie d'une gestion équilibrée de la ressource sans restrictions d'usage.



Juillet-Août-Septembre

## La mise en œuvre des actions

Elle nécessite :

- l'implication forte des maîtres d'ouvrages potentiels, des CLE, du CTIS et de l'ensemble des acteurs,
- un suivi et une évaluation des actions,
- un suivi de l'atteinte des débits cibles,
- de poursuivre l'animation.

# LE PGRE DU BASSIN DE L'AUDE ET DE LA BERRE VALIDE

## Le 26 Janvier 2017

C'est : - 3 ans de concertation.  
- 87 actions contribuant à la résorption du déficit.



- La décision de créer une **mutuelle destinée à compenser les prélèvements agricoles** actuels lorsque le débit des cours d'eau le nécessitera.

En résumé : ➔ Un outil qui **répond au déficit actuel**,  
qui **anticipe l'évolution du changement climatique**  
et qui pourrait **contribuer à répondre aux demandes nouvelles**.

**Mais,  
une fois le PGRE validé,  
le travail ne fait que commencer...**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

